# Rapport Financier

Centre Hospitalier Universitaire de Lille

Tome 1





Direction des Finances Administration des Finances Publiques



# RAPPORT FINANCIER 2018

1.	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	2
1.1	Principes et méthodes comptables	3
1.1.1	Faits caractéristiques de l'exercice	
1.1.2	Changements de méthode	4
1.1.3	Principes généraux	
1.1. 1.1. 1.1.	.3.2 Valorisation des stocks	6 
1.1. 1.1.4	,	
1.1.		12
1.2	Présentation des évolutions du bilan de l'exercice 2018	14
1.2.1	Evolutions liées à des corrections au bilan	14
1.2.2	Evolution des immobilisations	14
	.2.1 Entrées, intégrations et livraisons à soi-même	
1.2.3	Evolution des capitaux propres	15
1.2. 1.2.	.3.1 Subventions d'investissement	
1.2.4	Coopérations	16
1.2.5	Emprunts (Annexes BI8 et BI9)	16
1.2.6	Créances et dettes	17
1.2. 1.2.	.6.1 Actif circulant	
1.3	Présentation du compte de résultat 2018	21
1.3.1	Résultat lié à l'activité principale	21
1.3.	.1.1 Produits d'exploitation	26
1.3.2	Résultat des budgets annexes	32
1.4	Evénements importants postérieurs à la clôture	34
1.5	Perspectives d'activité pour l'année 2019	35

#### 1.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

# 1.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2018 constitue la quatrième année de certification des comptes du CHU de Lille. Pour mémoire, les comparaisons pluriannuelles qui pourraient être réalisées dans le cadre de la lecture des comptes doivent intégrer les corrections de bilan opérées sur la période 2013-2017, les changements de méthode comptable ou les modifications de la nomenclature budgétaire et comptable M21.

Les faits significatifs suivants ont pu être relevés au cours de l'exercice 2018 :

# • Ré-internalisation de la maintenance informatique :

Le CHU a adhéré à la structure informatique régionale (E sis) en 2001 et a souhaité ré internaliser une partie de cette activité progressivement depuis 2015 (maintenance des postes de travail en 2015 ; maintenance du réseau en 2016 et 2017). 2018 marque la dernière phase de ré internalisation par la réintégration du personnel dédié à la maintenance applicative et d'exploitation. La structure ESIS fusionnera par ailleurs en 2019 avec le SIB de Bretagne.

#### Déduction de la TVA :

Le CHU de Lille est accompagné depuis le second semestre 2016 par le Cabinet Altra Consulting afin de proposer une méthode alternative à la grande clé validée par les services fiscaux. Cette méthode revient à affecter chaque dépense dans un secteur d'activité, compte tenu du caractère taxable ou non de l'activité à laquelle la dépense se rapporte. Sur ces dépenses, une clé de déduction propre vient s'appliquer, calculée sur la base de critères identifiables par activité. Ainsi six clés ont été identifiées (restauration, pharmacie, activité libérale, soins, recherche et secteur mixte).

La méthode proposée par le CHU a fait l'objet de trois dégrèvements accordés pour les exercices 2014 à 2016 inclus.

Le CHU a déposé une demande de rescrit, simultanément à la demande de dégrèvement de l'exercice 2017, demande invalidée par l'Administration Fiscale en raison de l'utilisation d'une méthode dite hybride : affectation par activité puis coefficient mixte sur les autres activités non affectables.

Le CHU conteste cette position. Dans l'attente, une dépréciation sur le titre émis au titre de l'exercice 2017 à hauteur de 2.1 M€ a été comptabilisée au titre du secteur mixte pour 700 K€.

#### • Evolution du logiciel de gestion du temps non médical :

Le CHU a installé en octobre 2018 une évolution du logiciel AR CHRONOS (passage de la version 8.4 à la version 8.7) lui permettant notamment de renforcer la fiabilisation de la gestion des comptes épargnetemps.

#### Notation Financière du CHU de Lille

Le Décret n° 2015-353 du 27 mars 2015 relatif aux émissions de titres de créances négociables par les centres hospitaliers régionaux définit la liste des Etablissements pouvant prétendre au dispositif d'émission de billets de trésorerie. Il s'agit de l'AP de Paris, les Hospices Civils de Lyon, le CHU De Bordeaux, le CHU de Montpellier, le CHU de Lille.

La Direction Générale du CHU a souhaité s'engager dans un processus de notation afin de diversifier et sécuriser les sources de financement court et long terme.

La notation permet ainsi d'accéder à des marchés secondaires (emprunts obligataires, billets de trésorerie, emprunts étrangers). Le CHU de Lille a pour objectif d'émettre, dès 2019, 30M€ de billets de trésorerie.

La société Moody's a attribué au CHU de Lille la note A2 sur le long terme et la note maximum possible P1 sur le court terme en novembre 2018.

# 1.1.2 CHANGEMENTS DE METHODE

Les changements de méthode sont de trois ordres : corrections d'erreurs passées, changement de présentation des comptes, modifications de l'évaluation et sont retracés en détail dans le paragraphe 1.1.4 : circonstances empêchant la comparaison entre deux exercices.

# 1.1.3 PRINCIPES GENERAUX

Le CHU de Lille est un Etablissement Public de Santé soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M21.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21.

L'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé modifié par l'arrêté du 7 décembre 2017 pour son application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comporte en annexe les tomes I et II de l'instruction M21. L'arrêté du 19 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé modifié par l'arrêté du 7 décembre 2017 complète la démarche de mise à jour initiée par l'arrêté du 16 juin 2014 précité, en diffusant le tome III (la tenue des comptabilités) de l'instruction M21. Le tome III est applicable dès l'exercice 2014 et intègre dans le référentiel comptable le guide de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé diffusé par la circulaire interministérielle N°DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/39 1 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé, complété des fiches comptables.

Ces fiches présentent à la fois les évolutions comptables reprises dans l'instruction M21 (tomes I, II et III), et des dispositions transitoires destinées à permettre la fiabilisation des comptes. Ces dispositions transitoires doivent être prises en compte par l'ensemble des intervenants de la chaîne de production des états financiers (ordonnateur, comptable, agence régionale de santé, direction départementale ou régionale des finances publiques, certificateur).

L'arrêté du 26 novembre 2018 relatif au compte financier des établissements publics de santé définit le cadre et les modalités de présentation du compte financier.

#### En termes de périmètre, les services / budgets suivants sont intégrés :

- ✓ Compte de résultat principal : Lettre H ;
- ✓ Dotation non affectée et services industriels et commerciaux (DNA et SIC) : Lettre A ;
- ✓ Unité de soins de longue durée (USLD) : Lettre B ;

- ✓ Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes : Lettre C;
- ✓ Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : Lettre E ;
- ✓ Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF : Lettre P ;
- ✓ Groupement Hospitalier de Territoire : Lettre G.

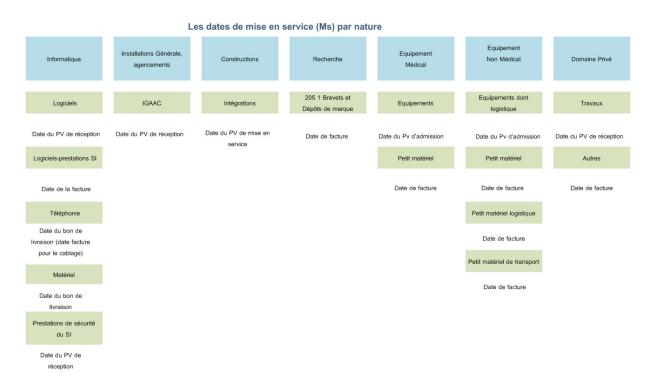
# 1.1.3.1 MODE D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Certaines immobilisations (logiciels, travaux) sont produites en interne en s'appuyant sur la valorisation des dépenses de personnel induites.

Les critères de distinction entre immobilisations et charges n'ont pas été modifiés en 2018 avec notamment prise en compte du seuil d'immobilisation de 800€ TTC .Une liste des biens à immobiliser par famille a été établie en 2017 sur les travaux.

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire au prorata temporis. Ce mode d'amortissement a été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2017 sur les nouvelles acquisitions de l'exercice mais également de manière rétrospective.

La notion de date de mise en service a été qualifiée suivant la nature de l'immobilisation acquise comme suit :



Les durées d'amortissement ont été fixées par décision du Directeur Général du 20 septembre 2016 et

sont reproduites ci-dessous:

	Budget Principal	
	Catégorie	durée applicable (nombre d'années)
	Construction (installation de chantier, démollition, terrassement, fondations, dallage, maçonnerie)	50
au	Couverture, étanchéité, isolation	20
Gros Œuvre	Second œuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrerie, isoloation, revêtement de sol, peinture, faux- plafond, serrurerie)	20
Ğ	Construction et aménagements sur installations techniques (éléctricité, chauffage, climatisation, réseau d'eau et fluides divers, huisseries détéction/protection incendie)	25
	Ascenseurs et monte charges	20
	Matériel biomédical	7
	Equipements d'imagerie	8
	Véhicules et équipements SMUR	4
Installations Générales	Véhicules, ambulances, petit matériel roulant (dont matériel de manutention), matériel non médical médico chirurgical léger ( pèse personne, lève malade)	7
ons	Mobilier non médical et équipements de chambre	15
lati	Matériel de production logistique et d'entretien	10
Instal	Photocopieurs, matériel audiovisuel, équipements électroménagers	5
	Petits logiciels, imprimantes, petit matériel de téléphonie et informatique nomade (tablettes, Gsm, Tsi)	3
	Logiciels institutionnels	10
	Copieurs Multi fonctions - imprimantes thermiques	5
	Serveure informatiques	5

	Domaine privé	
gu	Toitures	25
Gros œuvre	Chéneaux	25
Š	Façades	20
	Châssis et portes	20
	Installations électriques	20
	Installations de chauffage	20
érales	Chaudières au sol	15
Installations générales	Chaudières murales	10
tallatio	Installations ascenseurs	20
Sul	Plomberie et sanitaires	20
	Peintures et revêtement de sol	10
	Meubles de cuisine et salle de bain	15

Elles n'ont pas connu d'évolution en 2018.

Dans le cadre de l'approche par composant sur les IGAAC, une durée de 20 ans est identifiée spécifiquement sur les éléments suivants : couverture, étanchéité, isolation, le second œuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrerie, isolation, revêtement de sol, peinture, faux-plafond, serrurerie...), les ascenseurs et monte charges.

Le CHU détient des participations financières dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE) pour un montant brut de 2,71 M€ dont le détail est repris dans l'état BI10.

# 1.1.3.2 VALORISATION DES STOCKS

Les stocks font l'objet d'une valorisation sur la base de la méthode du prix moyen pondéré. Un inventaire physique permanent est réalisé pour les stocks non médicaux ainsi que pour la pharmacie centrale. Le CHU de Lille réalise en sus un inventaire des stocks locaux. Cet inventaire physique est réalisé en fin d'année civile au sein des services de soins, sélectionnés selon des critères de seuil (20% des unités représentant 80% de la consommation en valeur). La valorisation du stock local global correspond à une extrapolation des comptages réalisés sur des unités ciblées sur la base de seuils prédéfinis.

#### 1.1.3.3 SEPARATION DES EXERCICES

#### 1.1.3.3.1 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent principalement les contrats de maintenance, les primes d'assurance et les loyers versés.

La valorisation de leur montant se base sur les informations de facturation le cas échéant, ou à défaut selon un rattachement en base 360 jours. Pour l'assurance obligatoire dommage construction du chantier de l'Institut Cœur Poumon, la charge annuelle est calculée sur la base des phases définies au marché.

Elles connaissent une évolution à la baisse de 10% entre 2017 et 2018. Le stock au 31/12/2018 se décline

de la façon suivante :

Nature de charge	2017	2018
Assurance obligatoire Dommage - Construction	1 808 392	1 649 280
Location maintenance et prestation - Informatique	211 069	245 664
Annonces et publications officielles	73 986	43 929
Assurance et maintenance - Matériel de transport	61 569	53 661
Charges locatives et de copropriété	61 568	18 662
Services bancaires et assimilés	54 250	39 461
GCS	18 504	18 504
Autres prestations diverses	9 182	
Charges constatées d'avance au 31/12	2 298 520	2 069 161

# 1.1.3.3.2 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des crédits relevant des Missions d'Intérêt Général (recherche et enseignement) et des subventions d'exploitation. Ces produits constatés d'avance neutralisent notamment des financements se rapportant à des dépenses restant à engager sur des projets pluriannuels.

Ils augmentent de 4,2 % entre 2017 et 2018 :

Nature		PCA 2018	Variation
inature	en M€	en M€	en M€
Produits de l'activité	14,70	15,67	0,97
Subventions d'exploitation et participations	5,77	6,00	0,22
Autres produits de gestion courante	1,24	0,94	- 0,30
Production vendue	0,37	0,37	0,01
Produits exceptionnels sur exercice courant	7-1	-	-
Budget A	0,30	0,30	0,00
Budget B	0,03	0,03	-
Budget C		-	15
Budget E	0,25	-	- 0,25
Budget G		0,31	0,31
Budget P	0,02	-	- 0,02
TOTAL	22,67	23,62	0,95

Les crédits perçus relatifs à des activités de psychiatrie et figurant dans le poste « Produits de l'activité » ont été inscrits en produits constatés d'avance pour 0,96 M€. Ces crédits correspondent au projet Vigilans (0,68 M€) et au Centre National de Ressources et de Résilience (0,28 M€).

# 1.1.3.3.3 LES PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir s'élèvent à fin 2018 à 99,4 M€ selon le détail ci-après et concernent principalement

les produits de l'activité notamment :

- La T2A de décembre pour 65,69 M€;
- La valorisation des séjours à cheval pour 10,5 M€ dont 1,87 M€ de médicaments facturés en sus.

Ils sont en légère diminution de 2017 à 2018 (- 6,2 %):

Nature	PAR 2017 en M€	PAR 2018 en M€	Variation en M€
Produits de l'activité	90,63	87,14	- 3,49
Subventions d'exploitation et participations	4,11	3,88	- 0,22
Production vendue	3,68	2,14	- 1,54
Autres produits de gestion courante	2,84	4,58	1,75
Produits exceptionnels sur exercice courant	2,29	0,06	- 2,23
Achats stockés autres approvisionnements	0,57	0,00	- 0,57
Rémunérations et autres charges de personnel	0,16	-	- 0,16
Impôts et taxes sur rémunérations	0,15	0,15	
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,07	0,03	- 0,04
Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00
Budget A	0,33	0,34	0,00
Budget B	0,51	0,14	- 0,37
Budget C	0,05	0,42	0,37
Budget E	0,60	0,40	- 0,20
Budget G	-	0,11	
Total général	105,98	99,40	- 6,58

Les principales explications sur la baisse des produits à recevoir sont les suivantes :

- Sur les produits de l'activité :
  - o L'évolution de la T2A de décembre 2018 par rapport à celle de décembre 2017 (de 67,2 M€ à 65,7 M€);
  - o L'existence en 2017 d'un produit à recevoir de 0,7 M€ sur le reste à charge des détenus en psychiatrie. Cette opération disparait en 2018 avec la réforme des modalités de financement des soins aux détenus ;
  - o Les séjours à cheval sont en baisse de 0,7 M€ (de 9,4 à 8,7 M€);
- Sur la TVA. Un crédit de TVA de 2 M€ au titre des opérations de 2017 avait fait l'objet d'une inscription en produit à recevoir en clôture 2017 ;
- Le produit à recevoir au titre des mises à disposition des internes (cf item production vendue) est en baisse de 1,6 M€ en 2018 (de 2,2 à 0,6 M€) en lien avec une facturation plus fluide de ces opérations en 2018 ;
- Le produit à recevoir au titre des autres produits de gestion courante augmente de 1,75 M€ (de 2,84 à 4,58 M€) et concerne notamment les activités de recherche et l'activité du GCS avec le CH de Lens.

# 1.1.3.3.4 LES CHARGES A PAYER

Les charges à payer concernent principalement les dépenses de personnel (dont notamment la prime de service) et les factures fournisseurs non parvenues (dépenses engagées avec service fait avant le 31/12) :

	Objet	2017	2018	Variation
Charges de personnel	Prime de service	21 176 735	20 753 377	- 423 358
	PDSE	2 557 757	2 381 026	- 176 731
	Temps additionnel	2 112 661	2 320 969	208 308
	Mises à disposition	1 449 867	1 889 160	439 293
	CET	1 810 134	2 222 076	411 942
	Prime des labos	1 090 077	1 104 048	13 971
	Absences médicales	210 218	231 288	21 070
	Abondement retraite HU	627 000	671 685	44 685
	IFT	725 255	640 235	- 85 020
	PFR	529 534	483 210	- 46 324
	Prime de technicité	559 547	548 787	- 10 760
	Dimanche et jours fériés	752 388	751 305	- 1083
	CNG	352 619	182 039	- 170 580
	Indemnité travail de nuit	285 350	173 745	- 111 605
	Protocole PPCR AAH et IH	241 963		- 241 963
	Heures supplémentaires	117 657	266 683	149 026
	Autres charges rattachées (inf. à 200k€)	1 655 188	1 390 031	- 265 157
Total charges de personnel		36 253 951	36 009 663	- 244 288
Fournisseurs factures non parvenues		11 384 301	23 231 438	11 847 136
Reversements de crédits		1 886 677	3 293 842	1 407 165
GCS		528 446	980 892	452 445
Autres charges rattachées		475 168	697 153	221 986
Total général		50 528 543	64 212 987	13 684 444

Elles connaissent une évolution significative (+ 27,1 %) en 2018 notamment sur le poste « Fournisseurs factures non parvenues ». Cette évolution est liée aux délais de traitement des factures reçues lors du dernier trimestre 2018 notamment par la Pharmacie.

# 1.1.3.4 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Le CHU comptabilise des provisions en vue de couvrir un risque ou une charge rendus probables par des événements survenus ou en cours.

Le stock de provisions et dépréciations à fin 2018 s'élève à 105,6 M€ tous budgets confondus, et se décline de la façon suivante :

Compte	2018 - Solde initial	2018 - Dotation	2018 - Reprise	2018 - Solde final
	2010 00100111101			2010 00100111101
142 - Renouvellement des immos	1 910 000,00			1 910 000,00
1511 - Provisions pour litiges	1 090 751,00	510 782,00	1 078 013,00	523 520,00
152 - Actifs financiers	4 530 000,00			4 530 000,00
1531 - CET PM	14 796 394,00	15 039 711,00	14 796 394,00	15 039 711,00
1532 - CET PNM	42 635 861,00	42 829 876,00	42 635 861,00	42 829 876,00
158 - Provisions pour charges	8 775 429,88	2 001 373,00	2 563 368,00	8 213 434,88
291 - Dépréciation des immobilisations corporelles	183 804,89	445 208,00	183 804,89	445 208,00
2961 - Dépréciations des participations	162 853,00			162 853,00
491 - Redevables	11 767 072,00	13 560 091,00	11 767 072,00	13 560 091,00
496 - Débiteurs divers	16 982 316,00	18 478 946,00	16 982 316,00	18 478 946,00
Total général	102 834 481,77	92 865 987,00	90 006 828,89	105 693 639,88

Ce stock évolue de 2,78 % par rapport à fin 2017.

### 1.1.3.4.1 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Cette provision de 1,91 M€ correspond au versement anticipé d'une partie des crédits accordés par l'Agence Régionale de Santé, destinés à couvrir les amortissements additionnels générés par l'ouverture progressive de l'UHSA. Ce montant sera repris sur les deux dernières années d'amortissement, afin de

compenser la fin du financement de l'ARS, en 2029 et 2030. Il n'y a pas de mouvement constaté en 2018.

#### 1.1.3.4.2 PROVISIONS POUR LITIGES

La provision pour litiges s'élève à 0,52 M€ fin 2018. Trois litiges fournisseurs ont été provisionnés à fin 2018 pour un montant de 58 k€. Des provisions sont également constituées pour les franchises d'assurance (315 K€) et les litiges avec le personnel (150 K€).

#### 1.1.3.4.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES SUR EMPRUNTS

La provision pour risque liée à un swap indexé sur la base des variations de change entre euro/dollar et euro/franc suisse a été maintenue à un montant de 4,53 M€.

#### 1.1.3.4.4 PROVISIONS RELATIVES AUX COMPTES EPARGNE-TEMPS

La provision pour CET des personnels médicaux s'élève à 15 M€ sur la base d'un nombre de jours compteurs au 31 décembre 2018 de 33 421. La valorisation correspond à un forfait de 300 € par jour avec application d'un taux moyen de charges de 50% (soit 450 € par jour).

La provision relative aux CET des personnels non médicaux s'élève à 42,8 M€. Elle fait l'objet d'une valorisation selon le forfait règlementaire par catégorie d'agent (125 € en catégorie A, 80€ en catégorie B, 65€ en catégorie C), et application d'un taux moyen de charges de 50% (soit respectivement un forfait de 187,50€, de 120€ et de 97,50€). Cette provision correspond à un stock de 297 963 jours.

# 1.1.3.4.5 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les autres provisions pour risques et charges enregistrées au compte 158 recouvrent principalement les éléments suivants :

- ✓ Une provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL dans le cadre du dispositif de validation des années d'étude ou des périodes de services effectuées en qualité d'agent non titulaire a été constituée pour un montant de 3,86 M€. Elle représente 658 dossiers.
  - La valorisation a été opérée sur la base des devis réceptionnés et à défaut sur la base du coût des dossiers concernés, corrigée du taux d'acceptation.
  - Les dossiers incomplets, ne permettant pas d'estimer le coût réel, ont également été pris en compte sur la base d'un coût moyen par catégorie.
- ✓ La provision pour contentieux CPAM a été constituée pour un montant de 1,156 M€. Elle correspond à l'ensemble des contrôles en cours de la période 2009/2017, valorisée par le Département de l'Information Médicale à hauteur des montants contestés par le CHU. Le détail de la provision figure en annexe.
- ✓ La provision relative aux Allocations pour Retour à l'Emploi (ARE) a été constituée pour 1,347 M€, en hausse de 216 K € par rapport à 2017.

Elle a été valorisée sur la base :

- o des dossiers d'indemnisation enregistrés pour les agents indemnisables en 2018 ;
- o des départs enregistrés lors des deux dernières années avec prise en compte du pourcentage de paiement, de la durée d'indemnisation et du salaire journalier de référence. Ces départs n'intègrent pas les agents ayant un dossier actif d'indemnisation afin d'éviter une double valorisation.
- ✓ Une provision de 535 k€ avait été constituée en 2017 dans le cadre du protocole de reprise des activités et du matériel du GIP E-SIS. Ce protocole prévoit l'indemnisation de la structure au regard du coût des surfaces inemployées, occupées précédemment au titres des activités reprises par le

CHU. Ces sommes sont à reprendre sur quatre ans au total, les parts 2017 et 2018 ayant d'ores et déjà été versées. Une reprise de 238 k€ a été opérée en 2018 ;

- ✓ Une provision de 450 k€ a été constituée afin de prévoir le désamiantage de zones pour lesquelles il existe une obligation réglementaire au regard du niveau de risque repris dans les dossiers techniques amiante constitués suite à un diagnostic externe.
- ✓ Une provision de 996 k€ a été constituée au titre de réclamations portant sur la facturation d'actes de laboratoires hors nomenclature auprès du GHICL. Ce dossier fait l'objet d'un contentieux auprès du tribunal administratif pour un montant d'environ 1,5 M€ (hors titres 2019). La provision a été constatée pour un montant de 996 k€ correspondant aux titres contestés de 2016 et 2017, émis avant la parution des instructions des 23 février et 16 avril 2018 sur les règles de facturation applicables aux RIHN.

#### 1.1.3.4.6 DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

La dépréciation des immobilisations corporelles correspond aux valeurs nettes comptables de biens à sortir de l'inventaire en 2019, compte tenu de travaux de rapprochements menés en 2018 sur l'inventaire biomédical. Ces valeurs nettes correspondent à des sorties en valeur brute pour un montant de 2,1 M€.

Pour les participations financières détenues par le CHU dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE), les critères de dépréciation n'ont pas été modifiés en 2018.

#### 1.1.3.4.7 DEPRECIATIONS DES CREANCES

La dépréciation des créances, constatée pour un montant total de 32,04 M€ a été évaluée sur la base d'une analyse des restes à recouvrer au 31 décembre 2018.

Les critères de dépréciation sont restés inchangés par rapport à 2017. Le reste à recouvrer ayant servi de base de calcul en 2017 avait néanmoins été établi au 30 novembre, contre un état au 31 décembre en 2018.

Les principes retenus les années précédentes ont été maintenus notamment :

- ✓ L'application de taux de dépréciation différenciés en fonction du type de débiteurs (personnes physiques, personnes morales de droit privé, personnes morales de droit public), de l'ancienneté des créances et, dans certain cas, de leur montant ;
- ✓ Le provisionnement de l'ensemble des créances afférentes aux transports SMUR pour un montant total de 14,2 M€ correspondant aux restes à recouvrer des exercices antérieurs, et de la part facturée en 2016 pour l'ensemble des transports secondaires supérieurs à 48h, les transports entre établissements extérieurs et les transports secondaires de moins de 48h de 2015 et antérieurs.

#### 1.1.3.5 LES RESSOURCES AFFECTEES

A compter de 2018 le dispositif comptable des ressources affectées est supprimé de l'instruction budgétaire et comptable M21. Les comptes 4682 « Charges à payer sur ressources affectées » et 4684 « Produits à recevoir sur ressources affectées » sont toutefois maintenus dans le plan comptable jusqu'à l'exercice 2019 pour permettre aux établissements publics de santé de mettre en œuvre un plan de convergence et procéder aux retraitements comptables nécessaires pour se mettre en conformité avec les nouveaux schémas comptables.

Le CHU de Lille procédera à ces régularisations en 2019.

Ainsi, le projet de recherche Fair Park 2 financé par l'Union Européenne est suivi, pour la dernière année,

selon la procédure comptable des ressources affectées dans les comptes :

- √ 468.23 « Charges à payer sur ressources affectées »
- √ 468.43 « Produits à recevoir sur ressources affectées »

Au 31 décembre 2018 le compte 468.23 présente au titre de ces opérations un solde créditeur de 3,78 M€. Il retrace le montant du financement européen (6 M€) diminué des dépenses réalisées par les partenaires au projet et validées par la Commission Européenne soit 0,81 M€ en phase 1 et 1,41 M€ en phase 2.

Le compte 468.43 présente pour sa part un solde débiteur de 3,18 M€. Il retrace le montant du financement européen (6 M€) diminué des versements opérés par la Commission Européenne soit une avance de 0,53 M€, un montant de 0,83 M€ versé au titre de la phase 1 et un montant de 1,43 M€ versé au titre de la phase 2. L'université de Kiel a également procédé au reversement de 0,03 M€ en 2017 compte tenu d'un préfinancement perçu mais non utilisé.

En 2018, une somme de 200 000€ a été versée par le ministère de la justice au CHU de Lille dans l'attente de la création du GIP « Centre National de Ressources et de Résilience ». Cette somme sera reversée au GIP dès que la structure disposera d'un compte bancaire.

# 1.1.3.6 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Le CHU de Lille est un assujetti partiel réalisant à la fois des opérations entrant dans le champ de la TVA en raison de leur caractère concurrentiel (rétrocessions de médicaments notamment) et des opérations qui sont hors champ de la TVA (activités de soins tout particulièrement).

# 1.1.4 CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES

#### 1.1.4.1 METHODE DE DEDUCTION DE TVA

Durant l'exercice 2017, le CHU de Lille a sollicité l'Administration Fiscale, en présentant une nouvelle méthodologie de son droit à déduction : la méthode de l'affectation. Cette dernière a été validée et a permis au CHU, à compter du 01 janvier 2018, de déduire la TVA en fonction de clés individualisées suivant la nature de la dépense réalisée.

La validation de cette nouvelle méthodologie avec effet rétroactif sur les exercices 2014-2017 avait généré sur l'exercice 2017 :

- l'enregistrement d'un produit exceptionnel au compte 778 correspondant à un complément de TVA déductible au titre des exercices 2014 à 2016 de 4,99 M€;
- la comptabilisation d'un produit à recevoir au compte 778 correspondant à un complément de TVA déductible au titre de l'exercice 2017 de 1,96 M€. Cette recette n'a pas été encaissée en 2018 ;

A compter de l'exercice 2018, la méthode de l'affectation est mise en œuvre majoritairement au fil de l'eau.

#### 1.1.4.2 MODIFICATIONS DE PERIMETRE DU PLAN COMPTABLE

La nomenclature M21 a fait l'objet d'une mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon l'arrêté du 7 décembre 2017 modifiant les arrêtés du 16 juin 2014 et du 19 décembre 2014 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé.

Les évolutions règlementaires de la nomenclature comptable pour l'exercice 2018 sont liées

# principalement à :

- La mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) ;
- La comptabilisation en DAF de psychiatrie des recettes de ticket modérateurs liées aux soins des détenus.

#### 1.2 PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2018

L'évolution des soldes des comptes du bilan au 31 décembre 2018 s'explique:

- ✓ D'une part, par les corrections réalisées au titre de changements de méthodes comptables ;
- ✓ Et d'autre part, par les opérations 2018 en tant que telles, indépendamment des corrections en situation nette, comptabilisées selon les méthodes présentées au point précédent.

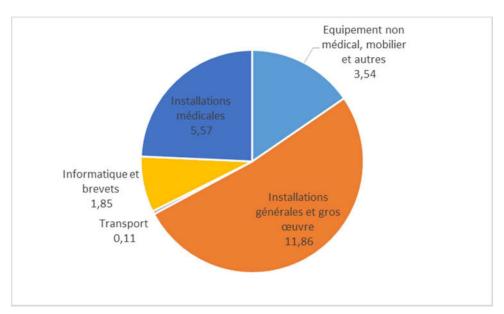
# 1.2.1 EVOLUTIONS LIEES A DES CORRECTIONS AU BILAN

Conformément à l'instruction N° DGOS/PF1/2017/63 du 24 février 2017, les comptes 1022 ont fait l'objet de corrections comptables pour un total de 6,6 M€. Une partie (1,2 M€) de ces titres a été réimputée en subventions d'investissements, tandis que le reste a été réintégré pour l'essentiel au compte 10682.

# 1.2.2 EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

#### 1.2.2.1 ENTREES, INTEGRATIONS ET LIVRAISONS A SOI-MEME

Les entrées d'immobilisations 2018, hors intégrations, s'élèvent à 22,92 M€, comprenant notamment 11,86 M€ d'installations générales (dont le rachat du CCIAL – Centre de consultations et d'imagerie de l'appareil locomoteur – pour 5,22 M€), 5,57 M€ d'installations médicales, 3,54 M€ d'équipement non médical, de mobilier et autres matériels non médicaux.



En ce qui concerne les projets d'investissements en cours, des intégrations ont été réalisées sur l'exercice 2018 pour 36,3 M€, avec principalement la réception de la phase 3A du projet de rénovation de l'Institut du Cœur et du Poumon pour 22,58 M€. Les projets concernant le déploiement du dossier patient informatisé, la mise en sécurité de l'aile l'ouest des Bâteliers, ainsi que le remplacement du Gamma Knife, ont également fait l'objet de mises en service en 2018.

Les immobilisations en cours au bilan 2018 (hors avances sur immobilisations corporelles) s'élèvent à

7,54 M€, dans l'attente de leur mise en service et détaillées comme suit :

Suivi	Programme :	Libellé	Solde au 31/12/18				
Informatique	matique Programmes faisant l'objet d'une intégration en 2018 (totale ou partielle)						
	05	Logiciels en cours	589 759,25				
	14	SILLAGE	108 802,00				
	Pas d'intégration en 2	018					
	12	РТАН	26 861,15				
Sous-total			725 422,40				
Travaux	Programmes faisant I'	objet d'une intégration en 2018 (tota	le ou partielle)				
	00	Petits travaux en cours	2 002 548,78				
	28	Remplacement Gamma knife	-				
	56	Projet Sud'Cardio Pulmonaire	2 409 853,33				
	76	Mise en sécurité aile Ouest	-				
	Pas d'intégration en 2	018					
	15	Construction nouvelle pharmacie	282 569,41				
	26	Réseau électrique Salengro	1 362 877,61				
	27	Traitement d'air Salengro	29 306,72				
	48	Projet Sud 'Jeanne de Flandre	498 991,53				
	53	Réseau d'eau Jeanne de Flandre	70 740,32				
	23	Modernisation de la blanchisserie	156 686,06				
Sous-total			6 813 573,76				
Total général			7 538 996,16				

Les livraisons à soi-même s'élèvent en 2018 à 1,62 M€, dont 0,85 M€ au titre de projets informatiques et 0,77 M€ concernant des travaux en cours (principalement projet ICP).

# 1.2.2.2 SORTIES ET CESSIONS D'ACTIF

Les sorties d'actif s'élèvent à un montant en valeur brute de 29,32 M€, dont principalement :

- Au titre de l'apurement des comptes d'actif suite à la mise en place d'un rapprochement entre la gestion de maintenance biomédicale et la comptabilité, pour environ 15,21 M€;
- Un apurement des comptes de matériel non médical (principalement de restauration) a généré des sorties en valeur brute pour un total de 3,5 M€ ;
- Au titre de sorties courantes, un montant de 10,65 M€ correspondant à des logiciels ou du matériel informatique, ainsi qu'à des sorties consécutives aux nouveaux travaux et aménagements réalisés en 2018.

Les cessions du Domaine Privé ont généré en 2018 des produits pour un montant total de 0,826 M€, en regard desquels une valeur nette de 0,198 M€ a été comptabilisée. Cette valeur nette est compensée par une dépréciation comptabilisée fin 2017 pour un montant de 0,156 M€.

# 1.2.3 EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

# 1.2.3.1 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le CHU de Lille a été bénéficiaire en 2018 d'une subvention destinée à la Pharmacie à Usage Interne et des activités de chirurgie cardio-infantile (4 M€).

L'amortissement des subventions pratiqué sur l'exercice 2018 s'élève à 4,26 M€, au regard des amortissements constatés en charges.

Le montant restant à amortir des subventions d'équipement transférables s'élève à 53,67 M € à la clôture de l'exercice.

# 1.2.3.2 AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le résultat 2017, toutes activités confondues, s'élève à - 22,4 M€, dont - 24,4 M€ au titre du budget principal, venant abonder le report à nouveau déficitaire. Les résultats des budgets annexes ont été affectés :

- En réserve pour la DNA;
- Aux comptes Report à nouveau ou par imputation sur les excédents antérieurs pour les autres budgets annexes.

# 1.2.4 COOPERATIONS

Aucune nouvelle participation dans le cadre d'une coopération n'a été comptabilisée courant 2018. A noter le maintien de la dépréciation sur la participation au GIP Santexcel, en l'attente de la dissolution à venir du groupement pour un montant de 272,8 k€ (dont 162,8 k€ en dépréciation de la participation, et 110 k€ en provision pour charges au titre de la contribution au passif de la structure).

# 1.2.5 EMPRUNTS (ANNEXES BI8 ET BI9)

La dette du CHU de Lille d'un montant de 453 M€ est composée au 31 décembre 2018 :

- de quarante emprunts pour un capital restant dû (CRD) de 450,15 M€ (comptes 163 et 164), répartis auprès de 11 prêteurs ;
- d'un emprunt spécifique de 2,85 M€ (compte 167) destiné au financement de l'unité d'hospitalisation temps plein du secteur G21 et versé par l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille Métropole.

Quatre nouveaux emprunts ont été réalisés pour un montant de 56 M€ afin de financer le plan de financement des investissements de l'exercice 2018.

Par ailleurs, dans le cadre du financement spécifique de l'opération Institut Cardio Pulmonaire, le CHU dispose d'un emprunt résiduel mobilisable à hauteur de 19,1 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

La répartition de la dette au 31 décembre 2018 est la suivante :

			DOROCE 2018			
Préteur	CRD au 31-12-2017	Remboursements 2018	nouveaux emprunts 2018	CRD au 31-12-2018	emprunts	de l'encours
Deutsche Pfandbriefbank AG	90 500 000 €	4 500 000 €		86 000 000 €	3	19%
SOCIETE GENERALE	71 816 667 €	4 300 000 €		67516667€	5	15%
CREDIT AGRICOLE	66 812 992 €	6 650 252 €	16 000 000 €	76 162 740 €	11	17%
SFIL CAFFIL	55 075 000 €	2.850 000 €	10 000 000 €	62 225 000 €	7	14%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	46 616 667 €	1.766 667 €	10 000 000 €	54 850 000 €	3	12%
CAISSE D'EPARGNE	35 700 000 €	1 900 000 €		33 800 000 €	3	8%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	17587166 €	3 050 916 €		14 536 250 €	3	3%
BANQUE POSTALE	17 000 000 €	1 125 000 €	20 000 000 €	35 875 000 €	3	8%
ARKEA	9 937 500 €	750 000 €		9187500 €	1	2%
OBLIGATAIRE	10 000 000 €	0 €		10 000 000 €	1	2%
DEXIA CL	254 081 €	254 081 €		0 €	0	0%
Ensemble des prêteurs	421 300 073 €	27 146 916 €	56 000 000 €	450 153 157 €	-60	

Le montant des intérêts courus non échus 2018 est de 2,90 M€.

Le taux moyen de la dette de l'année 2018 est de 2,33 % après retraitement des opérations de couverture (contre 2,49 % en 2017).

La typologie de la dette en termes de taux fixe / taux variable (hors opérations d'échange de taux) est la

suivante:

Classif	ication charge GISSLER	Capital Restant dû au 31 décembre 2018
1A	Fixe	290 257 323 €
1A	Fixe à phases	16 000 000 €
1A	Variable	121 783 333 €
1B	Barrière	10 000 000 €
1C	Fixe annulable	12 112 500 €
Total e	encours au 31 décembre 2018	450 153 157 €



#### Deux opérations d'échange de taux sont gérées en extinction :

- Echange d'un taux fixe de 4,75% contre un taux fixe de 1%. Si l'écart entre l'Euro-Dollar et l'Euro-Franc Suisse est supérieur à 23,2 points, le taux payé est de 1% auquel s'ajoute l'écart entre les deux indices. Le notionnel est de 9 M€. Cette opération est provisionnée pour un montant de 4,53 M€ selon la méthode décrite ci-dessous ;
- Echange taux variable (Euribor 3 mois) contre un taux fixe de 2,45% pour un notionnel de 9,18 M€.

La première opération Euro / Dollar - Euro / Franc Suisse classée 6F charte GISSLER a été provisionnée pour un montant de 4,53 M€ correspondant aux gains cumulés enregistrés par le CHU sur la période sécurisée (de 2008 à 2014). Cette provision constituée dans le cadre des opérations de pré-certification des comptes n'a pas fait l'objet d'une remise à niveau en 2018 compte tenu des anticipations pluriannuelles favorables relatives à cette opération. La provision de 4,5 M€ a ainsi été maintenue.

L'autre opération n'a pas nécessité la comptabilisation de provisions.

# 1.2.6 CREANCES ET DETTES

# 1.2.6.1 ACTIF CIRCULANT

Le bilan de clôture se présente comme suit :

	2017	2018	Écart	Variation
Stocks	19 082 641	20 460 180	1 377 540	7,22%
Hospitalisés et consultants	16 779 407	17 831 561	1 052 154	6,27%
Caisse Pivot	137 794 934	150 953 143	13 158 208	9,55%
Autres tiers payants	38 122 179	38 679 119	556 940	1,46%
Autres	3 876 215	3 700 024	-176 191	-4,55%
Créances Diverses	75 385 671	78 282 947	2 897 276	3,84%
Disponibilités	2 042 778	4 903 864	2 861 086	140,06%
charges constatées d'avance	2 298 520	2 069 161	-229 359	-9,98%
Dépenses à classer	573 633	6 127	-567 506	-98,93%
TOTAL	295 955 977	316 886 127	20 930 149	7,07%

L'actif circulant (stocks, créances, disponibilités) connaît une augmentation d'un peu plus de 7 % à la clôture 2018.

Les stocks connaissent une augmentation de +7,22 % à la clôture 2018. Cette évolution est principalement liée à celle des spécialités pharmaceutiques avec autorisation de mise sur le marché (comptes 3211 et 3212) pour 17,54 %.

Les créances dues par la Caisse Pivot de Sécurité Sociale (CPAM de Lille Douai) se décomposent comme

#### suit:

- ✓ une somme de 66,3 M€ en solde au compte 41121 « caisse pivot amiable » correspondant notamment
  - o aux soldes de la tarification à l'activité au titre des mois d'octobre et novembre 2018 réglés respectivement en janvier 2019 pour 21,6 M€ et en février 2019 pour 16,2 M€
  - o au second et troisième versement au titre des dotations DAF et MIGAC notifiées en décembre 2018 pour 1,8 M€ (versements enregistrés les 5 et 15 janvier 2019)
  - o aux régularisations DAF et MIGAC phase 5 et 6 intervenues en janvier 2019 pour 17,3M€ et en avril 2019 pour 4,8 M€

Après prise en compte de ces opérations le solde du compte 41121 correspond in fine à la créance dite « de l'article 58 » qui s'élève pour le CHU de Lille à 4,46 M€ selon le dernier état d'accord effectué avec la CPAM de Lille Douai.

- ✓ Une somme de 84,6 M€ en solde au compte 4182 « Produits à recevoir Caisse Pivot » et correspondant
  - o à la tarification à l'activité de décembre 2018 pour 65,7M€
  - o à la valorisation des séjours à cheval pour 8,66 M€ et 1,9 M€ de produits liés (lamda, Waits, dispositifs médicaux implantables, autorisation temporaire d'utilisation)
  - o à diverses autres opérations au titre notamment de la Direction des Affaires médicales et hospitalo-universitaires (rémunération des internes) pour 6,2 M€ environ ; ou de participations de l'ARS à de nombreux programmes hospitaliers de recherche clinique pour 1,3 M€ environ.

Le compte « Hospitalisés et consultants » voit son solde augmenter de 6,27 % à la clôture 2018 contre près de 13 % en 2017.

Les créances de plus de 1 000€ représentent près de 74 % du total en montant (12,8 M€ sur 17,3 M€) mais seulement 3% en nombre compte tenu de la très forte proportion de créances de faible montant (44% des créances sont inférieures à 20€).

Les créances des années 2017 et antérieures représentent environ 60 % (10,3 M€ sur 17,3 M€) des créances figurant au bilan 2018 de l'établissement.

Le compte « Autres tiers payants » affiche un solde en légère augmentation de 1,46 % à la clôture 2018 avec une évolution différenciée des deux principaux postes à savoir

- ✓ une augmentation significative de 3,2 M€ (23,75%) des créances auprès du régime général de la Sécurité Sociale (compte 41131)
- ✓ une baisse elle aussi significative de 1,8M€ (11,08%) des créances auprès des mutuelles et compagnies d'assurances (compte 41151).

Ces évolutions sont directement liées à l'exercice courant (2018) pour le compte 41131.

Pour le compte 41151 l'évolution à la baisse s'explique par une diminution significative des créances au titre de l'exercice précédent et des exercices antérieurs (1,6 M€ fin 2018 contre 3,5 M€ fin 2017).

Le compte « Créances Diverses » connaît une augmentation de 3,84 % à la clôture 2018 à 78,3 M€.

Ce compte reste impacté par le poids des impayés au titre des transports SMUR (environ 14,3 M€).

En revanche le dossier des sommes dues par l'Administration pénitentiaire a connu une évolution favorable en 2018 avec un règlement de 1,1 M€ au titre des soins aux détenus.

Les produits à recevoir (compte 4687) constituent une part importante de ces créances à la clôture 2018

(17,5 %, proche de 2017). Ils intègrent une grande variété d'opérations : produits de la Direction à la Recherche Scientifique (3,3 M€), produits des analyses de laboratoire (2,3 M€), divers crédits fléchés afférents à des réseaux ou des GCS (2,2 M€), rémunérations des internes et mises à disposition de personnel médical (1,1 M€)

En dehors des problématiques SMUR les restes à recouvrer les plus significatifs à la clôture 2018 concernent, selon situation actualisée fin avril 2019

- ✓ le GCS Artois pour environ 0,5 M€ hors produits à recevoir 2017 et 2018
- ✓ le CH de Lens pour environ 1,5 M€
- ✓ Le GHICL pour environ 1 M€ (analyses biologiques en partie contestées et provisionnées)
- ✓ le CHU d'Amiens pour environ 1,7 M€ (analyses biologiques essentiellement).

Il faut aussi noter au bilan du CHU de Lille une créance de TVA pour un montant d'environ 2 M€.

Elle correspond à une régularisation de TVA déductible se rapportant à l'année 2017 pour laquelle une demande de remboursement a été formulée en mai 2018.

# 1.2.6.2 DETTES

Le bilan de clôture se présente ainsi sur le volet Dettes :

	2017	2018	Écart	Variation
Avance reçue	11 711 418	5 566 711	-6 144 708	-52,47%
Dettes fournisseurs	74 969 341	78 399 046	3 429 705	4,57%
Dettes fiscales et sociales	70 567 036	70 541 296	-25 740	-0,04%
Dettes fournisseurs d'immobilisation	19 155 469	9 935 383	-9 220 087	-48,13%
Fonds déposés par les hospitalisés et hébergés	403 339	670 614	267 275	66,27%
Autres	8 934 345	9 192 017	257 672	2,88%
Produits constatés d'avance	22 668 993	23 616 096	947 103	4,18%
Recettes à classer	2 440 795	913 555	-1 527 240	-62,57%
TOTAL	210 850 737	198 834 718	-12 016 020	-5,70%

Le poste « Dettes fournisseurs » connaît une évolution à la hausse de 4,6 % environ au bilan 2018. Il intègre un montant de 25,7M€ environ de rattachement de charges (factures non parvenues), qui a quasiment doublé par rapport à 2017.

Les opérations en solde au compte 4011 « fournisseurs » d'un montant de 52,7M€ au 31/12/2018 ont été dénouées à 99 % au 28/02/2019.

Les factures en reste au 31/12/2018, émises au profit des « fournisseurs d'immobilisation », qui représentaient 9,9 M€ à cette date, ont été intégralement réglées au 28/02/2019. Il faut ajouter à ce solde, comme au bilan précédent, un volume très important d'opérations non dénouées (environ 4,4M€) au titre de retenues de garantie non restituées.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » est très stable de 2017 à 2018. Il intègre des charges à payer (prime de service, compte épargne temps...) pour un montant d'environ 34,3 M€ comparable à 2017. Les autres opérations en solde constituées notamment d'un montant de 24,1 M€ pour les organismes sociaux

(URSSAF, CSG, CRDS, CNRACL, IRCANTEC...) et d'un montant de 11,3 M€ pour la taxe sur les salaires ont été dénouées début 2019.

Le compte « Avances reçues FIDES » présente au bilan 2018 une évolution à la baisse très sensible par rapport à 2017. Elle est directement liée aux modalités de liquidation de l'avance FIDES par la CPAM de Lille Douai au 31 décembre 2018.

Dans le cadre de la consolidation des opérations de 2018 un remboursement a été opéré à la CPAM de Lille Douai pour 1,4 M€ le 12 février 2019.

Le compte « Recettes à classer » connaît une nouvelle baisse très significative en 2018 de 2,4 M€ à 0,9 M€ après celle enregistrée en 2017 (de 7,4 M€ à 2,4 M€). Cette amélioration s'explique par une affectation plus rapide des recettes encaissées mais aussi par une plus grande exhaustivité dans l'émission des titres de recettes dans les secteurs où les débiteurs règlent au vu des conventions, sans attendre de recevoir la facture (recherche, ressources humaines...)

Le volume des opérations transitant par ces comptes reste néanmoins élevé et justifie une vigilance étroite sur le rythme de constatation des droits et d'émission des titres du CHU.

# 1.3 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2018

Le résultat consolidé du CHU de Lille s'établit à - 19,6 M€ à fin 2018, soit une évolution à la baisse du déficit de 2,9 M€ par rapport à 2017 (baisse globale du déficit de 12,7 %).

Cette évolution résulte essentiellement d'une amélioration du résultat constaté au titre de l'activité principale (baisse du déficit de 15%), et d'une diminution de l'excédent généré par la Dotation Immobilière par rapport à 2017.

Budget	2017	2018	Variation
H - Activité principale	- 24 403 123,97	-20 769 934,97	3 633 189,00
A - Dotation immobilière	2 266 019,28	1 541 783,41	- 724 235,87
B - USLD	- 239 292,33	- 40 688,65	198 603,68
C - Ecoles	41 066,87	- 163 150,45	- 204 217,32
E - EHPAD	- 85 377,15	- 201 099,32	- 115 722,17
P - CSAPA	15 846,09	76 604,54	60 758,45
G - GHT	-	-	-
Résultat	- 22 404 861,21	- 19 556 485,44	2 848 375,77

Les principales variations sont présentées en détail dans la suite du présent rapport, par nature de produits et de charges.

# 1.3.1 RESULTAT LIE A L'ACTIVITE PRINCIPALE

La formation du résultat 2018 du budget H se décompose comme suit :

		Ţ,		
Section	Rubrique	2017	2018	Variation
■ Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	1 237 052 578,20	1 259 600 278,23	22 547 700,03
	Charges d'exploitation	- 1 263 177 104,16	- 1 270 036 019,61	- 6 858 915,45
Total Résultat d'exploitation		- 26 124 525,96	- 10 435 741,38	15 688 784,58
■ Résultat financier	Produits financiers	433 692,90	380 360,16	- 53 332,74
	Charges financières	- 10 849 995,42	- 10 950 665,83	- 100 670,41
Total Résultat financier		- 10 416 302,52	- 10 570 305,67	- 154 003,15
■ Résultat exceptionnel	Produits exceptionnels	24 632 757,44	12 886 601,47	-11 746 155,97
	Charges exceptionnelles	- 12 495 052,93	- 12 650 489,39	- 155 436,46
Total Résultat exceptionn	el	12 137 704,51	236 112,08	-11 901 592,43
Résultat		- 24 403 123,97	- 20 769 934,97	3 633 189,00

# 1.3.1.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont en hausse de 22,55 M€, soit + 1,8 %:

Rubrique	Détail rubrique	2017	2018	variation	En %
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	57 187 317,21	55 251 461,07	- 1 935 856,14	-3,4%
	Production vendue	34 089 376,26	35 760 058,69	1 670 682,43	4,9%
	Production immobilisée	2 192 673,34	1 616 713,30	- 575 960,04	-26,3%
	Produits de l'activité	1 006 439 778,97	1 018 617 897,33	12 178 118,36	1,2%
	Subventions d'exploitation et participations	36 766 238,86	37 794 501,15	1 028 262,29	2,8%
	Reprises sur provisions	79 873 866,56	88 027 175,00	8 153 308,44	10,2%
	Autres produits de gestion courante	20 503 327,00	22 532 471,69	2 029 144,69	9,9%
Total Produits d'exploitation		1 237 052 578,20	1 259 600 278,23	22 547 700,03	1,8%
Total hors reprises sur provisons		1 157 178 711,64	1 171 573 103,23	14 394 391,59	1,2%

Cette hausse se concentre essentiellement sur les produits de l'activité (+ 12,1 M€) et sur les reprises sur provisions (8,1 M€).

L'analyse porte sur les produits de l'activité dans un premier temps (1.3.1.1.1) et sur les autres produits d'exploitation dans un second temps (1.3.1.1.2).

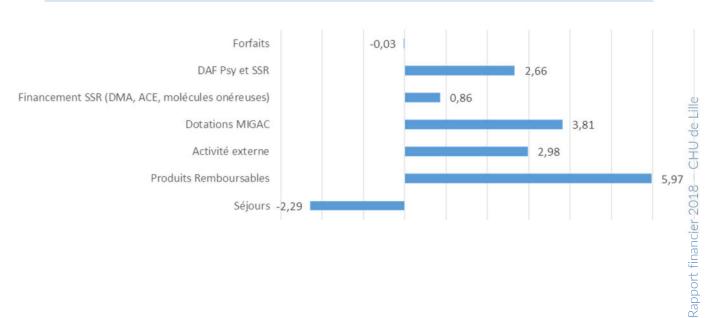
#### 1.3.1.1.1 PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les produits issus de l'activité représentent 80,9 % des produits d'exploitation du CHU de Lille, et progressent de 12,1 M€ entre 2017 et 2018 (+1,2%). Ces recettes comprennent à la fois les produits versés par l'Assurance Maladie hors FIR : 925 M€ (Recettes de Titre 1), et les autres recettes de l'activité hospitalière: 93 M€ (Recettes de Titre 2).

Produits d'activité	2017	2018	Ecart	%
Titre 1 - Recettes d'Assurance Maladie hors FIR	911 385 843	925 356 038	13 970 195	1,53%
Titre 2 - Autres recettes de l'activité hospitalière	95 053 936	93 261 859	- 1 792 077	-1,89%
Total Produits d'activité hors FIR	1 006 439 779	1 018 617 897	12 178 118	1,21%

#### 1.3.1.1.1.1 RECETTES D'ASSURANCE MALADIE

# Une progression de 13,9 M€, soit +1,53% des produits versés par l'Assurance Maladie



Recettes d'Assurance Maladie	2017	2018	Ecart	%
Séjours	489 287 422	486 377 896	- 2 909 526	-0,59%
Transports (article 80)		616 508	616 508	
Produits Remboursables	98 511 583	104 483 918	5 972 335	6,06%
Activité externe	60 816 494	63 797 107	2 980 612	4,90%
Dotations MIGAC	196 907 266	200 721 031	3 813 765	1,94%
Financement SSR (DMA, ACE, molécules onéreuses)	2 085 285	2 945 380	860 095	41,25%
DAF Psy et SSR	52 042 452	54 705 371	2 662 919	5,12%
Forfait	11 735 341	11 708 828	- 26 513	-0,23%
Total Produits d'activité imputés en titre 1	911 385 843	925 356 038	13 970 195	1,53%

#### Les recettes de produits remboursables et médicaments sous ATU sont en hausse de 5,97 M€:

- ✓ Les recettes de produits remboursables sont en diminution de 2,6 M€ en raison notamment de l'utilisation du bio similaire du Rémicade et d'un effet prix constaté sur la Caspofungine.
- ✓ A l'inverse, les ATU sont en progression de + 6 M€. Cette hausse est liée à la molécule NUSINERSEN (traitement de l'amyotrophie spinale) utilisée principalement par les pôles enfant et neurosciences.
- ✓ Pour la première fois en 2018, il a été autorisé de facturer les produits remboursables pour les patients en convention internationale (émission d'un produit à recevoir de 0,7 M€);
- ✓ Une progression de la marge, correspondant à la différence entre les prix d'achats et les tarifs de remboursements, est par ailleurs constatée à hauteur de +1,8 M€.

#### Les recettes de séjours sont en baisse de 2,9 M€:

En 2018, 229 613 séjours ont été réalisés soit une baisse de 1089 séjours par rapport à 2017 (-0,5 %).

Les séances augmentent de +1,3 %, notamment celles de chimiothérapie.

L'activité de médecine est en baisse, en ambulatoire comme en conventionnel. L'activité de chirurgie baisse légèrement avec une forte bascule vers la chirurgie ambulatoire.

Le contrôle qualité de clôture sur l'activité des 11 premiers mois (exhaustivité du codage des actes, optimisation des diagnostics principaux, des comorbidités et des suppléments) a permis un gain de 5,8 M€.

Les PMCT (poids moyen du cas traité) hors suppléments des « séjours de 2 nuits et + » sont donc pour 2018 en augmentation de +0,1% au global par rapport à 2017 (soit +6€ en moyenne par séjour pour 73 528 séjours de 2 nuits et +) et ce, malgré la baisse des tarifs et la baisse de la chirurgie conventionnelle.

Les PMCT de ces séjours conventionnels augmentent, effet tarifs inclus, quels que soient les segments d'activité : chirurgie (+0,8%, soit +61 $\in$ /séjour), médecine (+0,6%, +22 $\in$ ), peu invasif (+8,1%, +358 $\in$ ), obstétrique (+1,4%, +31 $\in$ ), néonatologie (+0,5%, +8 $\in$ ).

Hors différentiel 2017 /2018 sur la valorisation des séjours à cheval, et hors dégel du coefficient prudentiel, cette évolution du type de séjours génère une baisse des recettes Assurance Maladie de l'ordre de 3 M€.

La valorisation des séjours à cheval, estimée à 8,6 M€ en 2017 contre 9,4 M€ en 2018, engendre une diminution des recettes de 0,8 M€.

Les recettes liées au dégel du coefficient prudentiel (3,4 M€ en 2018) sont en hausse de +0,65 M€ par

La mise en œuvre de l'article 80 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2017 à compter d'octobre 2018 au niveau des transports sanitaires génère une recette de 0,616 M€.

#### Les recettes d'activité externe sont en hausse de 2,98 M€ :

Cette hausse des recettes est liée à une hausse d'activité sur les différents pôles (notamment l'imagerie et les spécialités médico-chirurgicales), à l'effet année pleine des augmentations de tarif intervenues en 2017, et à une meilleure valorisation des consultations (+ 7% de valorisation globale des consultations).

#### Les DAF Psy et SSR sont globalement en hausse de 2,6 M€:

Concernant la DAF SSR, la mise en place de la Dotation Modulée à l'Activité à hauteur de 10% à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2017 engendre une diminution de 0,49 M€ en 2018 liée à l'effet en année pleine de la substitution DAF/DMA mais est compensée par une hausse de la DMA (cf. infra).

Pour ce qui concerne la DAF de psychiatrie, le transfert du financement des tickets modérateurs des soins aux détenus du titre 2 vers la DAF de psychiatrie génère une majoration de la DAF de 3,1 M€ (effet périmètre).

#### Le financement à l'activité du SSR est en hausse de 0.860 M€:

L'évolution du financement SSR est liée à :

- L'effet en année pleine de la mise en œuvre de la DMA (+0,3 M€)
- Le financement à 100 % des soins externes pour le SSR (+0,18 M€)
- La variation du financement des molécules onéreuses au regard des charges engagées (+0,38 M€).

#### ➤ Les produits relatifs aux dotations MIGAC augmentent de 3,8 M€:

L'évolution du financement structurel des missions de service public est de +3,8 M€ et porte principalement sur les postes suivants :

- ✓ La délégation complémentaire accordée en fin d'exercice (+3 M€);
- ✓ Le débasage de la MERRI relative au financement des actes de biologie hors nomenclature (-4,6 M€);
- ✓ La fin du financement du SIRIC (-0,5 M€);
- ✓ Le financement du lactarium, non perçu en 2017 (+0,477 M€);
- ✓ Le mouvement de périmètre des tarifs MCO (débasage de la dotation MIGAC au profit de l'enveloppe MCO réalisé en 2017) non constaté en 2018 (+1,4 M€);
- ✓ Le financement du PAMSU (+ 0,93 M€) à reverser en totalité à la faculté ;
- ✓ Le financement de postes d'ARM supplémentaire pour le SAMU (+0,260 M€);
- ✓ L'évolution des financements relatifs au personnel médical en lien avec les charges (+1,36 M€);
- ✓ Le SMUR (+0,339 M€), dernière tranche de la nouvelle modélisation ;
- ✓ L'évolution du financement du CPIAS (+0,360 M€);
- ✓ L'effet en année pleine du financement des centres de références des maladies rares (+0,5 M€).

# 1.3.1.1.1.2 RECETTES DE TITRE 2

Produits d'activité	2017	2018	Ecart	%
Tickets modérateurs	47 538 223	44 810 642	- 2 727 581	-5,7%
Tickets modérateurs pénitentiaire	4 152 664	804 689	- 3 347 975	-80,6%
Forfait journalier	10 979 984	11 944 039	964 055	8,8%
Facturation de la biologie extérieure	20 491 148	23 376 860	2 885 712	14,1%
Soins et actes externes	10 746 817	11 004 684	257 867	2,4%
Sous traitance, autres pôles	1 145 100	1 320 944	175 844	15,4%
Total titre 2 - autres recettes de l'activité hospitalière	95 053 936	93 261 859	- 1792077	-1,9%

Les autres recettes de l'activité hospitalière sont en baisse de 1,8 M€ entre 2017 et 2018. Cette évolution se décompose de la façon suivante :

Les analyses externes réalisées par le Centre de Biologie augmentent de +2,9 M€.

Le Centre de Biologie poursuit sa dynamique d'activité au profit des établissements extérieurs en particulier sur les actes Innovants Hors Nomenclatures (RIHN et Liste Complémentaire)

Les recettes de forfait journalier sont en évolution de +0,96 M€ :

Cette hausse des recettes est liée à la hausse de 2€ du forfait journalier hospitalier (passage de 18 à 20 €) au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

> Les recettes de Ticket Modérateur de la pénitentiaire : - 3,3 M€.

Les tickets modérateurs de la pénitentiaire sont désormais notifiés en DAF psychiatrie en recettes d'assurance Maladie (cf. supra).

Les recettes de Ticket Modérateur (hors pénitentiaire) baissent de 2,7 M€.

Cette baisse est directement liée à l'évolution de l'activité complète et en ambulatoire (- 6 175 journées) dont -2 M€ pour les prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux.

#### 1.3.1.1.2 AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Les autres recettes d'exploitation représentent 241 M€ en 2018, en hausse de 10,4 M€ par rapport à 2017, incluant + 8,1 M€ au titre des reprises sur provisions.

Rubrique	Détail rubrique	2017	2018	variation	En %
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	57 187 317,21	55 251 461,07	- 1 935 856,14	-3,4%
	Production vendue	34 089 376,26	35 760 058,69	1 670 682,43	4,9%
	Production immobilisée	2 192 673,34	1 616 713,30	- 575 960,04	-26,3%
	Subventions d'exploitation et participations	14 018 953,86	14 136 069,95	117 116,09	0,8%
	FIR	22 747 285,00	23 658 431,20	911 146,20	4,0%
	Reprises sur provisions	79 873 866,56	88 027 175,00	8 153 308,44	10,2%
	Autres produits de gestion courante	20 503 327,00	22 532 471,69	2 029 144,69	9,9%
Total Produits d'exploitation (h	nors produits de l'activité)	230 612 799,23	240 982 380,90	10 369 581,67	4,5%

Une augmentation de recettes de 2,2 M€ après neutralisation des reprises sur provisions (8,1 M€).

Les recettes de production vendue sont en évolution de +1,68 M€ s'agissant principalement des remboursements des mises à disposition de personnels à hauteur de +0,8 M€, des ventes de

chambres particulières +1,1 M€ et des ventes de repas au personnel -0,13M€;

- Les ventes de marchandises sont en baisse de 1,94 M€. Cet écart porte sur les rétrocessions de médicaments;
- Le Fonds d'Intervention Régional est en augmentation de + 0,91 M€, comprenant en particulier les éléments suivants :
  - ✓ Le financement du Centre Régional de Dépistage Néonatal (rattaché au CHU en mars 2018) ainsi que le centre dépistage néonatal de la surdité (+ 0,68 M€);
  - ✓ La suppression du financement des thrombectomies (-0,565 M€) suite à l'inscription des dispositifs médicaux dans la liste en sus ;
  - ✓ Une augmentation du financement des carences ambulancières (+0,134 M€) à hauteur des dépenses déclarées;
  - ✓ Un financement du CRAIHF (+0,2 M€);
  - ✓ La proratisation du financement « trajectoire » repris par un GIP à compter d'Avril 2018 (-0,56 M€);
  - ✓ Le renforcement du dispositif vigilans financé auparavant en subventions d'exploitation (+0,455 M€);
  - ✓ Le financement relatif aux afflux de patients dans le service des urgences et de la pédiatrie (+0,145 M€);
- Les autres produits de gestion courante sont en évolution de +2,03 M€, en raison d'une évolution des recettes ANFH (+1,53M€) et des autres remboursements de frais (+0,59 M€) dont 0,16 M€ liés aux remboursements de fluides.
- ➤ La production immobilisée est en baisse de 0,58 M€, à mettre en regard d'une diminution des investissements réalisés ;
- Les subventions d'exploitation (hors FIR) sont en évolution de +0,12 M€. Des évolutions à la baisse sont constatées sur les fonds européens de recherche (-0,54 M€), les subventions des organismes publics (-0,21 M€), les subventions de la recherche (-0,63 M€), les subventions des pôles (-0,44 M€) et la participation FIPH (-0,19 M€). Les autres subventions au titre de la recherche sont en évolution de +1,93 M€.

#### 1.3.1.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Une progression faciale limitée de + 6,8 M€, soit +0,5 % des charges d'exploitation du budget principal ramenée à +2,7 M€ (+0,2 %) hors dotations aux provisions et dépréciations sur actif circulant.

Rubrique	Détail rubrique	2017	2018	variation	En %
Charges d'exploitation	Achats stockés autres approvisionnements	288 318 636,64	287 640 489,21	- 678 147,43	-0,2%
	Variation de stocks	1 057 845,78	- 1 377 539,58	- 2 435 385,36	-230,2%
	Achats non stockés de matières et fournitures	12 292 406,81	13 492 302,01	1 199 895,20	9,8%
	Services extérieurs et autres	63 397 700,71	62 763 845,20	- 633 855,51	-1,0%
	Impôts et taxes sur rémunérations	68 253 015,40	68 946 681,05	693 665,65	1,0%
	Autres impôts et taxes	114 283,22	141 711,47	27 428,25	24,0%
	Rémunérations et autres charges de personnel	491 749 855,84	496 889 675,19	5 139 819,35	1,0%
	Charges sociales	183 998 053,46	180 711 010,32	- 3 287 043,14	-1,8%
	Dotations aux amortissements	56 987 964,72	58 723 641,86	1 735 677,14	3,0%
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	28 196 140,00	31 218 228,00	3 022 088,00	10,7%
	Dotations aux provisions	58 120 694,00	59 276 831,00	1 156 137,00	2,0%
	Autres charges de gestion courante	10 690 507,58	11 609 143,88	918 636,30	8,6%
Total Charges d'exploitation		1 263 177 104,16	1 270 036 019,61	6 858 915,45	0,5%
Total hors dotations aux pro	visions et dépréciations	1 176 860 270,16	1 179 540 960,61	2 680 690,45	0,2%

Une progression de 0,42 % des charges de personnel, mises à disposition incluses, entre 2017 et 2018 expliquée par les effets prix à hauteur de +0,45 %, par les effets volume à hauteur de +0,05 % et par les éléments variables de paye à hauteur de -0,08 %.

Rubrique	2017	2018	Ecart	%
Services extérieurs et autres (mises à disposition)	2 338 447	2 899 216	560 769	23,98%
Impôts et taxes sur rémunérations	68 253 015	68 946 681	693 666	1,02%
Rémunérations et autres charges de personnel	491 749 856	496 889 675	5 139 819	1,05%
Charges sociales	183 998 053	180 711 010	- 3 287 043	-1,79%
Total Charges de personnel nettes des remboursements en recettes subsidiaires	746 339 371	749 446 582	3 107 211	0,42%

Les effets prix 2018 sont estimés à 3,35 M€ et comprennent principalement les éléments suivants :

- ✓ L'effet en année pleine de la revalorisation du point (+0,21 M€);
- ✓ Evaluation du GVT (+2,1 M€);
- ✓ Une économie sur l'effet prix des mensualités (-0,186 M€);
- ✓ Le paiement de l'Indemnité de Service Public Exclusif avec l'application de ses nouvelles règles (+0,35 M€);
- ✓ Diminution des charges sociales (CNRACL, IRCANTEC, URSSAF) (-0,19 M€);
- ✓ La mise en œuvre du reclassement du personnel de rééducation (+0,195 M€);
- ✓ L'indemnité compensatrice liée à la réforme de la CSG (+0,4 M€);
- ✓ La prime de territoire (+0,11 M€);
- ✓ L'abondement retraite HU (+0,11 M€) :
- ✓ L'allongement de la durée avant stagiairisation et l'avancement hors ratio (-0,22 M€);
- ✓ La prime d'engagement à la Carrière Hospitalière (+0,34 M€).

Les effets volume 2018 sont estimés à 0,340 M€ et comprennent les éléments suivants :

- ✓ Evolution des effectifs, des moyens de remplacement et des mises à disposition ;
- ✓ Evolution du Numérus Clausus des internes, des étudiants et étudiants Sages-femmes.

Les effets variables 2018 sont estimés à -0,6 M€ et comprennent les éléments suivants :

- ✓ L'instauration du jour de carence (-0,976 M€);
- ✓ Le paiement au titre du Compte Epargne Temps (+0,228 M€);
- ✓ Le temps additionnel (+0,785 M€);
- ✓ L'indemnité forfaitaire de transports des étudiants (-0,139 M€);
- ✓ La régularisation des indemnités journalières (-0,118 M€);
- ✓ La cotisation CNG (-0,170 M€);
- ✓ La prime de service (-0,4 M€);
- ✓ La variation des autres primes (+0,2 M€).

# 1.3.1.2.2 ACHATS STOCKES ET NON STOCKES

Rubrique	2017	2018	Ecart	%
Achats stockés autres approvisionnements	288 318 637	287 640 489	- 678 148	-0,2%
Achats stockés autres approvisionnements titre 2	276 535 548	276 158 142	- 377 406	-0,1%
Achats stockés autres approvisionnements titre 3	12 831 893	12 310 844	- 521 048	-4,1%
Recettes correspondantes aux rabais, remises sur achats d'approvisionnements	1 048 804	828 497	- 220 307	-21,0%
Variation de stocks	1 057 846	- 1 377 540	- 2 435 385	-230,2%
Variation de stocks produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux	1 178 453	- 1 532 502	- 2 710 955	-230,0%
stock initial	18 411 700	17 233 247	- 1 178 453	-6,4%
stock final	17 233 247	18 765 748	1 532 502	8,9%
Variation de stocks achats stockés titre 3	- 120 608	154 962	275 570	-228,5%
stock initial	1 728 786	1 849 394	120 608	7,0%
stock final	1 849 394	1 694 432	- 154 962	-8,4%
Achats non stockés de matières et fournitures	12 292 407	13 492 302	1 199 895	9,8%
Achats non stockés titre 2	1 209 897	1 329 453	119 556	9,9%
Achats non stockés titre 3	11 082 510	12 162 849	1 080 339	9,7%

Les achats stockés et autres approvisionnements :

Les achats stockés diminuent de - 0,68 M€ entre 2017 et 2018. Cette variation se décompose en :

- une baisse de de - 0,38 M€ sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux :

Les médicaments sont en baisse de - 0,68 M€. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

#### ✓ Les spécialités pharmaceutiques avec ATU :

Une progression des consommations d'ATU à hauteur de +6 M€ expliqué essentiellement par la forte progression du NUSINERSEN.

#### ✓ Les produits remboursables sur liste en sus :

En 2018, l'utilisation du médicament biosimilaire du REMICADE, ainsi que l'effet prix constaté sur la Caspofungine ont permis d'avoir un gain de l'ordre de 2,6 M€ sur les achats de ces médicaments.

#### ✓ En rétrocession :

Les consommations sont en diminution de 4,1 M€, même si la marge reste relativement significative eu égard à l'utilisation des génériques du témodal, du bosentan et du sildenafil.

Les dispositifs médicaux, progressent, quant à eux de + 0,3 M€, cette variation s'explique essentiellement par la progression de l'activité de thrombectomie mécanique.

- une diminution de - 0,52 M€ sur les achats stockés imputés en titre 3 :

Les achats stockés à caractère hôtelier et général diminuent de -0,52 M€ en raison :

- ✓ d'une diminution des achats de denrées alimentaires de -0,23 M€;
- ✓ d'une baisse des fournitures administratives de de -0,16 M€;
- ✓ d'une diminution des dépenses en linge et habillement (- 0,12 M€).
- une diminution de la recette liée aux rabais, remises et ristournes sur achats d'approvisionnements stockés de 0.22 M€.

#### La variation de stocks

La variation de stock passe de + 1,06 M€ (dé-stockage) à - 1,4 M€ (stockage) entre 2017 et 2018, dont +2,7 M€ sur les dépenses à caractère pharmaceutique et - 0,3 M€ sur les charges hôtelières et générales.

Sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux, l'écart de +2,7 M€ s'explique par un déstockage en 2017 de -1,2 M€ et un stockage en 2018 de +1,5 M€.

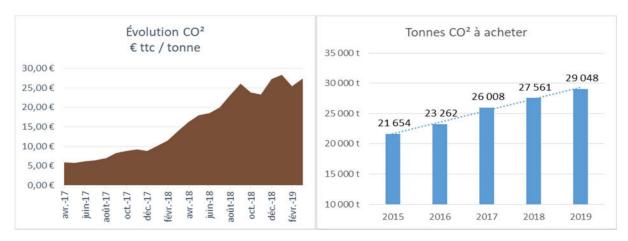
Cette variation sur les dépenses à caractère pharmaceutique s'explique notamment par le niveau de stock de sécurité sur les médicaments dérivés du sang.

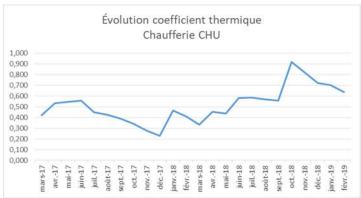
A l'inverse, sur les achats stockés de titre 3, ces dépenses ont fait l'objet d'un stockage en 2017 (+0,12 M€) et d'un déstockage en 2018 de -0,15 M€.

#### Les achats non stockés

Les achats non stockés augmentent de + 1,2 M€. Cette variation se décompose d'une part, par une progression de + 0,12 M€ sur les fournitures médicales et d'autre part, par une augmentation de + 1,1 M€ sur les fournitures achetées en titre 3.

La progression sur les achats non stockés comptabilisés en titre 3 se situe essentiellement sur les dépenses de thermique (+ 0,9 M€) en raison du prix du  $CO^2$  qui varie selon le marché boursier européen. Le prix du  $CO^2$  est longtemps resté autour des 5 € la tonne, mais pour atteindre les ambitions de l'Europe sur la pollution, le prix s'est accru lors de ces derniers mois. Les dépenses de thermique subissent également la fluctuation du coefficient d'actualisation thermique.





# 1.3.1.2.3 SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES (HORS PERSONNEL MIS A DISPOSITION)

Rubrique	2017	2018	Ecart	%
Services extérieurs et autres	63 397 701	62 763 845	- 633 856	-1,0%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 1	2 338 447	2 899 216	560 769	24,0%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 2	17 482 415	17 594 735	112 320	0,6%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 3	43 576 839	42 269 895	- 1 306 945	-3,0%
Services extérieurs et autres (hors charges de titre 1)	61 059 254	59 864 630	- 1 194 624	-2,0%

Les services extérieurs comptabilisés en titre 1 correspondent aux mises à disposition. Ces derniers sont repris dans le paragraphe sur les charges de personnel.

Les services extérieurs et autres diminuent de - 1,2 M€ (soit - 2%) entre 2017 et 2018 avec d'une part, une augmentation des charges médicales de +0,1 M€ (+0,6 %) et d'autre part, une diminution de -1,3 M€ (-3 %) sur les charges à caractère hôtelier et général.

Sur les services extérieurs imputés en titre 2 « charges à caractère médical », la progression se décline de la manière suivante (+0,1 M€) :

- une progression de la sous-traitance médicale (+0,5 M€);
- une stabilisation des dépenses de locations (+0,02 M€) et d'entretien et réparation du matériel médical (- 0,03 M€) ;
- une réduction des maintenances préventives des équipements médicaux de -0,4 M€.

Pour les services extérieurs imputés en titre 3 « charges à caractère hôtelier et général », la baisse de 1,3 M€ s'explique essentiellement par :

- la diminution de la cotisation payée au GIP E-sis (- 3 M€) pour la dernière phase de réintégration des activités E-sis au CHU de Lille ;
- une augmentation des maintenances informatiques (matériel et logiciel) de +0,36 M€;
- une progression des prestations de services payées par la Direction des Ressources Humaines (+0,36 M€);
- et une progression des transports sanitaires (+ 1 M€).

Sur les transports sanitaires, l'écart se situe essentiellement sur :

- les transports du SDIS, en progression faciale de +0,6 M€. En tenant compte de l'impact sur les charges sur exercices antérieurs en 2017, l'évolution réelle entre 2017 et 2018 des transports SDIS ne s'élève qu'à 43 k€.
- les transports ambulances (+0,2 M€), avec la mise en œuvre en fin d'année 2018 du dispositif prévu à l'article 80 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2017.

#### 1.3.1.2.4 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante progressent de +0,9 M€ par rapport à 2017. L'augmentation se situe essentiellement sur le compte des reversements de crédits.

En effet, malgré une baisse des reversements de crédits intervenant dans le cadre de la Recherche (-1 M€), ce poste est en progression par rapport à 2017, en raison des reversements correspondant à des crédits perçus de l'ARS et comptabilisés en recettes. Il s'agit notamment du financement du PAMSU (0,93 M€), du CRAIF (0,2 M€), du CRDN d'Amiens (0,16 M€).

#### 1.3.1.2.5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Le CHU de Lille applique depuis 2017 l'amortissement au prorata temporis sur les nouvelles acquisitions. Ce changement de méthode comptable avait fait l'objet d'un traitement rétrospectif dans les comptes 2017. La dotation aux amortissements 2018 peut donc être comparée directement à la dotation comptabilisée en 2017.

La dotation aux amortissements comptabilisée sur l'exercice 2018 est de 58,7 M€, soit une progression de 1,7 M€ par rapport à l'exercice 2017 (+ 3,05 %).

La base complémentaire amortissable en 2018 de 59,26 M€ se décompose comme suit :

- ✓ Les entrées d'immobilisations « courantes » 2018, hors intégrations, s'élèvent à 22,93 M€, contre 34,6 M€ en 2017;
- ✓ Le montant des intégrations concernant les comptes programme à hauteur de 36,33 M€ avec principalement la réception de la phase 3A du projet de rénovation de l'Institut du Cœur et du Poumon pour 22,58 M€, le remplacement du Gamma Knife pour 4,7 M€, et la réception des travaux de mise en sécurité de l'aile ouest des Bâteliers (4,7 M€).

La progression de la dotation aux amortissements de 1,7 M€, moindre par rapport à l'évolution constatée en 2017 (+ 2,2 M€), s'explique par la diminution des mises en service entre 2017 et 2018 (- 37,4 M€, soit -39%) :

Montants en M€	2017	2018	Variation en M€	Variation en %	
Montant investi	75,76	49,20	- 26,56	-35%	
Base complémentaire amortissable :					
Investissements courants de l'année	34,56	22,93	- 11,63	-34%	
Comptes programmes amortissables	62,10	36,33	- 25,76	-41%	
Total mises en service N:	96,66	59,26	- 37,40	-39%	
Dotations aux amortissements	58,60	60,39	1,79	3%	
Dont budget Principal	56,99	58,72	1,74	3%	
Evolution dotation aux amortissements	2,22	1,79	- 0,43	-20%	
Stock comptes programme	13,76	7,54	- 6,22	-45%	

#### 1.3.1.2.6 IMPACT DES PROVISIONS

Le différentiel entre dotations et reprises sur provisions ou dépréciations a un effet défavorable sur le résultat d'exploitation de l'activité principale pour 2,47 M€ sur l'exercice 2018 :

Rubrique	Détail rubrique	2017	2018	
Produits d'exploitation	Reprises sur provisions	79 873 866,56	88 027 175,00	
Charges d'exploitation	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	- 28 196 140,00	-31 218 228,00	
	Dotations aux provisions	- 58 120 694,00	- 59 276 831,00	
Impact sur le résultat d'exploitation		- 6 442 967,44	- 2 467 884,00	

Ce différentiel progresse favorablement de 4 M€ entre 2017 et 2018.

L'impact lié aux dotations et aux reprises sur provisions pour comptes épargne-temps (CET) passe de - 4,7

- ✓ d'une stabilité des compteurs au 31/12/N du personnel médical d'une part,
- ✓ et d'une alimentation moindre des compteurs du personnel non médical d'autre part. Pour le PNM, il est relevé une forte progression des congés pris entre 2017 et 2018 (+ 36% en volume de jours):

	Nombre de CCI posés	Nombre de CET posés	Nombre de CEP posés	Total	
2015	13 936	5 057	4 488	23 481	
2016	13 460	2 302	5 326	21 087	
2017	15 006	2 071	6 641	23 718	
2018	18 495	3 661	10 138	32 294	
Evolution 2017/2018	3 490	1 590	3 497	8 577	
	23%	77%	53%	36%	

# 1.3.1.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel diminue de 11,9 M€ entre 2017 et 2018, et se porte à 0,236 M€ à fin 2018 :

			T		П		T		
Section	Rubrique	Détail rubrique		2017		2018		Variation	En %
☐ Résultat exceptionnel ☐ Produits exceptionnels	■ Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur exercice courant		9 841 042,32		1 599 166,62	-	8 241 875,70	-84%
		Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		8 802 615,61		6 765 403,74	-	2 037 211,87	-23%
		Produits exceptionnels sur op. en capital		4 715 287,51		4 494 152,95	-	221 134,56	-5%
	Reprises sur provisions		1 273 812,00		27 878,16	-	1 245 933,84		
Total Produits exceptionnels				24 632 757,44		12 886 601,47	-	11 746 155,97	-48%
	□ Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur exercice courant	-	1 915 639,30	-	1 113 746,91		801 892,39	-42%
		Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	10 541 174,74	-	10 558 411,72	-	17 236,98	0%
		Charges exceptionnelles sur op. en capital	-	10 360,73	-	533 122,76	-	522 762,03	x 51
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-	27 878,16	-	445 208,00	-	417 329,84		
Total Charges exceptionnelles		-	12 495 052,93	-	12 650 489,39	-	155 436,46	1%	
Total Résultat exceptionnel			12 137 704,51		236 112,08	-	11 901 592,43	-98%	
Résultat				12 137 704,51		236 112,08	-	11 901 592,43	-98%

L'élément d'explication le plus significatif de cette diminution correspond à la comptabilisation en 2017 des régularisations de TVA. Un produit exceptionnel sur exercice courant avait été constaté au titre des exercices 2014 à 2017 pour un total d'environ 7 M€.

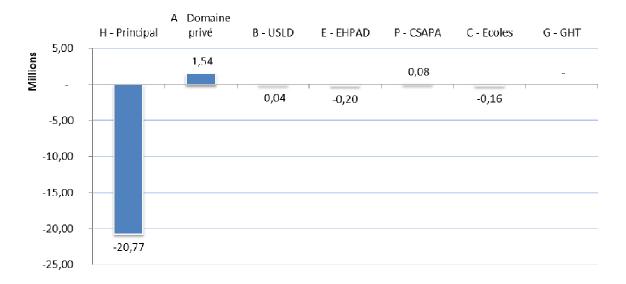
La diminution des reprises sur provisions (- 1,25 M€) porte sur une reprise réalisée en 2017 au regard de titres annulés sur exercice antérieur pour le même montant. Les titres émis initialement correspondaient à des transports secondaires réalisés par le SMUR.

Les postes Charges exceptionnelles sur opérations en capital et Dotations aux dépréciations sur actif circulant enregistrent respectivement des charges pour 0,26 M€ et pour 445 k€, qui correspondent à la mise à jour des comptes d'actif biomédical (comptes 2153). Les sorties d'actif non encore opérées sur 2018 seront réalisées en valeur brute pour 2,1 M€ dans les comptes 2019.

#### 1.3.2 RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES

Le résultat déficitaire relatif à l'activité principale de l'établissement est atténué du résultat réalisé au titre des activités annexes. Celui-ci s'élève à fin 2018 à 1,2 M€, essentiellement dû à l'excédent réalisé par la

# gestion immobilière du domaine privé (+ 1,54 M€ à fin 2018) :



Outre la dotation immobilière, les autres activités annexes affichent un résultat en déficit à fin 2018 (- 328 k€), avec des situations différentes :

- Le budget USLD affiche un résultat à 40,7 K€ en 2018, contre 239,3 K€ en 2017. Cette évolution porte sur les sections suivantes :
  - Hébergement : résultat déficitaire de -22 506 €, contre + 55 673 € en 2017 ;
  - Dépendance : résultat déficitaire de 1 701 €, contre 56 858 € en 2017 ;
  - Soins : résultat déficitaire de 16 481 € contre 238 107 € en 2017.

L'activité est par ailleurs en diminution de -7,97% par rapport à 2017.

- Le budget EHPAD affiche un résultat à -201,1 K€ en 2018, contre 85,4 K€ en 2017. Cette évolution porte sur les sections suivantes :
  - Hébergement : résultat déficitaire est de -136 429 € contre +101 916 € en 2017 ;
  - Dépendance : résultat déficitaire de 15 214 € contre -17 480 € en 2017 ;
  - Soins : résultat déficitaire de 49 456 € contre 169 813 € en 2017.

L'activité est par ailleurs en diminution de -6,53 % par rapport à 2017.

- Le résultat réalisé au titre du CSAPA en 2018 est de + 76 k€.
- Le résultat de l'activité d'enseignement et de formation du CHU de Lille s'élève à 0,16 M€. Ce déficit est lié essentiellement à la baisse de la subvention accordée pour l'IFAS (Région).
- L'excédent de la dotation non affectée pour l'exercice 2018 est de 1,54 M€ (38 % des recettes). Ce résultat tient compte de 0,78 M€ de recettes nettes liées aux cessions d'actif (reprises sur dépréciations incluses) et de 3,3 M€ de recettes liées à l'exploitation.
- ➤ Le budget G relatif au Groupement Hospitalier de Territoire Lille-Métropole-Flandre intérieure présente un résultat à l'équilibre en 2018.

#### 1.4 EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

• Construction d'un bâtiment dédié à la recherche :

L'Université de Lille Droit et Santé, le CHU de Lille, le CNRS, l'Inserm, l'Université de Lille Sciences et Technologies, l'Université de Lille Sciences Humaines et Sociales, l'Institut Pasteur de Lille, l'IIS, le Centre Oscar Lambret et l'IRCL sont partenaires d'un projet de création, à échéance 2020, d'un Institut de recherche pluridisciplinaire sur le cancer de dimension internationale sur le site hospitalo-universitaire de Lille.

Parmi les organismes financeurs, une distinction est opérée entre :

- ✓ L'université de Lille et le CHU de Lille, entités qui financent le bien et le contrôlent conjointement.
- ✓ L'INSERM, l'État, la Région des Hauts de France et la Métropole Européenne de Lille qui financent le bien sans le contrôler.

Le CHU DE LILLE s'engage à verser au total la somme de 5 M€ (cinq millions d'euros) à l'UNIVERSITÉ Cette somme correspond à la participation financière du CHU DE LILLE à l'édification d'un bâtiment neuf contrôlé conjointement par l'UNIVERSITE et le CHU DE LILLE (l'ACTIF), et sera comptabilisée conformément à l'instruction de la direction générale des finances publiques n° BUDE1403070J du 31/01/2014.

La convention de financement a été signée en février 2019.

#### 1.5 PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2019

Le CHU s'est engagé dans la consolidation d'un plan d'action en faveur du retour à l'équilibre financier, le Programme de Modernisation et d'Equilibre (PME) au cours de l'exercice 2018.

Ce programme, élaboré avec la communauté médico-soignante et concerté avec les organisations syndicales, porte principalement sur des réorganisations et des adaptations de l'offre en soins et des fonctions supports et permet de décliner un niveau d'efficience annuel via la maîtrise des dépenses et une dynamique de recettes et de valorisation.

C'est un programme ambitieux qui est le reflet des priorités du projet d'établissement 2018-2022 du CHU, notamment : l'amélioration de l'expérience-patient, le soutien à l'innovation, le virage ambulatoire et la transition numérique.

Il doit permettre d'atteindre, à partir d'hypothèses de construction partagées avec l'ARS, un objectif de marge additionnelle à fin 2022 à hauteur de 80 M€. Les actions du Programme Modernisation et Equilibre déclinées au titre de 2019 sont évaluées en recettes et en dépenses à hauteur de 18,5 M€.

Cette évolution permet, à date, d'envisager un Plan d'investissement de 354 M€ sur cinq ans soit 70 M€ par an en moyenne, intégrant la construction de la nouvelle pharmacie.